

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Réunion Ordinaire du 09 MAI 2023

L'an deux mil vingt-trois le neuf du mois de mai à 18h30, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Airvaudais-Val du Thouet, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle de Lamairé, régulièrement convoqué par M. Olivier FOUILLET, Président de la CCAVT.

21 présents + 3 pouvoirs (24 votes sur 27) :

Membres titulaires présents :

- ✓ Commune d'Airvault : Olivier FOUILLET, Viviane CHABAUTY, Maryse CHARRIER, Jacky JOZEAU, Mattieu MANCEAU, Sylvie NOBLET-HORTET, Frédéric PARTHENAY, Lucette ROCHER
- ✓ Commune d'Assais-les-Jumeaux : Fabrice DURAND, Jean-Claude LAURANTIN, Jean-Louis RIDOUARD
- ✓ Commune d'Availles-Thouarsais : Daniel ROBERT
- ✓ Commune de Boussais : /
- ✓ Commune d'Irais : Hélène MARSAULT
- ✓ Commune de Le Chillou : Françoise RICHARD
- ✓ Commune de Louin : Monique NOLOT, Mathias DIXNEUF
- ✓ Commune de Maisontiers : Claude FREGEAI
- ✓ Commune de Saint-Loup-Lamairé : Dominique BARREAU, Pascal BIRONNEAU, Alain JEZEQUEL, Micheline REAU

3 pouvoirs :

- ✓ Frédérique DAMBRINE a donné pouvoir à Mattieu MANCEAU
- ✓ Dominique GUILBOT a donné pouvoir à Lucette ROCHER
- ✓ Maryse BARIGAULT a donné pouvoir à Monique NOLOT

Excusés : Maryse BARIGAULT, Gérard CHABAUTY, Frédérique DAMBRINE, Sébastien FAURE, Dominique GUILBOT, Jacques ROY et Gérard GIRET

Maryse CHARRIER a été élue secrétaire de séance.

Date de la convocation : Mercredi 3 mai 2023

=====

**ANNULATION DELIBERATION
Vente du multiservices de Boussais**

Du fait de la mise à jour de l'intérêt communautaire de la politique locale du commerce, à la demande des services de la Préfecture, il conviendra de rapporter la délibération du conseil communautaire du 4 avril 2023, et de reprendre une nouvelle délibération.

Vu l'avis favorable de la conférence des Maires Elargie réunie le 26 avril

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, **DECIDE**, à l'unanimité des membres présents et représentés (Messieurs ROY Jacques et GIRET Gérard sortants, ne prennent pas part au vote) :

- ✓ D'annuler la délibération n°D2023-024 du 4 avril 2023 qui acte la cession des biens situés sur la parcelle cadastrée AA 135 située 2 rue des Tilleuls sur la commune de Boussais, à la Commune de Boussais,
- ✓ D'autoriser M. le Président ou son représentant à mettre en œuvre la délibération

Fait et délibéré, le 9 mai 2023
Et ont signé le Président et la secrétaire

La secrétaire de séance,
Maryse CHARRIER

Le Président,
Olivier FOUILLET

AR-Préfecture

079-200041416-20230516-4-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 16-05-2023

Publication le : 16-05-2023

Pour copie conforme,
Le Président,
Olivier FOUILLET

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
AIRVAUDAIS - VAL DU THOUET
33 Place des Promenades
79600 AIRVAULT
Tél. 05 49 64 93 48

M. Le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours par courrier adressé au Tribunal Administratif de Poitiers, 15 rue Blossac, 86000 Poitiers, ou déposé sur le site www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission aux services de l'Etat